



Informez-vous librement, téléchargez
l'application SUD Orano Recyclage



16 mars 2026

RESTAURATION. LE MENU NE PASSE PAS !

La 2^{ème} réunion de négociation consacrée à la restauration s'est tenue le 13 mars 2026.

Lors de la 1^{ère} réunion, la Direction n'avait formulé qu'une seule proposition, une augmentation de la subvention pour les salariés en HN des catégories B et D uniquement, laissant de côté une grande partie du personnel.

Seul point positif, contrairement à la proposition présentée lors des négociations de 2023, la Direction ne pénalise plus les nouveaux embauchés, suite à la demande portée par SUD.

SUD a pour sa part formulé des propositions plus concrètes et visant l'ensemble des salariés :

PROPOSITIONS SUD	RÉPONSES DE LA DIRECTION												
Mise en place d'un panier repas à 10 € pour tous les salariés, quel que soit leur régime de travail.	Refusé ! La Direction refuse la mise en place d'un panier uniforme.												
Mise en place de nouvelles tranches de subvention (A -> 7,64 €, B -> 6,95 €, C -> 5,87 € et D -> 4,44 €) afin que l'ensemble des salariés HN bénéficient d'une hausse du pouvoir d'achat.	Refusé ! Après deux ans d'attente et une interruption de séance, la Direction a proposé la maigre proposition suivante : <table><tr><th>Catégorie</th><th>Salaire de base</th><th>Subvention</th><th>Nbre de salariés</th></tr><tr><td>1</td><td>Moins de 2 700 €</td><td>5,15 €</td><td>346</td></tr><tr><td>2</td><td>A partir de 2 700 €</td><td>4 €</td><td>1194</td></tr></table>	Catégorie	Salaire de base	Subvention	Nbre de salariés	1	Moins de 2 700 €	5,15 €	346	2	A partir de 2 700 €	4 €	1194
Catégorie	Salaire de base	Subvention	Nbre de salariés										
1	Moins de 2 700 €	5,15 €	346										
2	A partir de 2 700 €	4 €	1194										
Évolution des subventions en fonction de l'assiette globale annuelle des NAO (au lieu de l'unique prise en compte de l'AG de janvier)	Refusé !												
Réalisation d'une enquête auprès de l'ensemble du personnel, tous régimes de travail confondus, sur la qualité, les prix et la diversification de l'offre de restauration.	ACCEPTÉ ! Les modalités n'étant pas encore définies, SUD a cependant demandé que cette enquête soit étendue à l'ensemble des salariés.												
Prise en charge des frais de repas en télétravail.	Refusé !												
Prise en charge des frais de repas pour les contrats de professionnalisation lors des journées d'école.	Refusé !												
Déploiement de plus de frigos connectés avec une offre adaptée aux week-ends et jours fériés.	Refusé !												
Païement aux distributeurs par carte bancaire et via l'application FOODI.	Refusé !												
Accessibilité à la cafétéria le soir en semaine et le week-end.	Refusé !												
Amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre de restauration.	Partiellement accepté ! La Direction renvoie vers la mise en place d'une commission restauration qui se tiendra 2 fois par an.												
Mise en place d'un food-truck à l'extérieur du site proposant une offre qualitative et attractive.	Refusé !												

Une nouvelle fois, la Direction manque d'ambition sur la question de la restauration. Sa proposition se limite, par rapport au système actuel, à **une évolution très limitée et inéquitable des subventions** :

- + 0,06 € pour les salaires de base en dessous de 2 114 €,
- + 0,52 € pour les salaires de base de 2 114 € à moins de 2 424 €,
- + 1,24 € pour les salaires de base de 2 424 € à moins de 2 700 €,
- + 0,09 € pour les salaires de base de 2 700 € à moins de 3 133 €,
- + 1,04 € pour les salaires au-dessus de 3 133 €.

Par ailleurs, une partie des salariés reste totalement exclue de cette évolution, notamment **les personnels postés et les salariés en HN mangeant à la gamelle.**

Ces augmentations apparaissent d'autant plus faibles que le prix d'admission au restaurant est passé **de 3,47 € en 2018 à 4,35 € aujourd'hui**. Les propositions de la Direction sont donc très loin de compenser cette évolution.

La Direction refuse par ailleurs de poursuivre la négociation et souhaite désormais transmettre un projet d'accord aux organisations syndicales avant la fin du mois de mars.

SUD le soumettra au vote de ses adhérents, qui décideront de la position que nous porterons.



Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com